

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

137 RUE DE CHANTABOT 38500 LA BUISSE

Adresse: 137 Rue de Chantabot 38500 LA BUISSE
Coordonnées GPS: 45.334756, 5.620286
Cadastre: E 2070

Commune: LA BUISSE
Code Insee: 38061

Reference d'édition: 2703813
Date d'édition: 08/05/2024

Vendeur-Bailleur:

Acquéreur-Locataire:



PEB : NON

Radon : NIVEAU 2

5 BASIAS, 0 BASOL, 2 ICPE

SEISME : NIVEAU 4

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention	
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit	
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 4	
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 2	
PPR Naturels Inondation	NON	Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Isère aval	Approuvé 29/08/2007
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers	
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques	

"Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/XZNUF>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	2013295-0003	du	22/10/2013	Mis à jour le	
Adresse de l'immeuble	137 Rue de Chantabot	Code postal ou Insee	38500	Commune	LA BUISSE
Références cadastrales :	E 2070				

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N				Oui	Non	X
prescrit	anticipé	approuvé	date			
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :						
Inondation	crue torrentielle	remontée de nappe			avalanches	
cyclone	mouvements de terrain	sécheresse géotechnique			feux de forêt	
séisme	volcan	autres				
extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte						
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN				Oui	Non	
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés				Oui	Non	

Situation de l'immeuble au regard du risque érosion

> Le terrain est situé en secteur du recul du trait de cote (érosion)	Oui	Non	X
Si oui, exposition à l'horizon des:	30 ans	100 ans	

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M				Oui	Non	X
prescrit	anticipé	approuvé	date			
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :						
	mouvements de terrain	autres				
extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte						
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM				Oui	Non	
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés				Oui	Non	

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé				Oui	Non	X
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :						
effet toxique	effet thermique	effet de surpression				
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé				Oui	Non	X
Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :						
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement				Oui	Non	
L'immeuble est situé en zone de prescription				Oui	Non	
Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés				Oui	Non	
Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location				Oui	Non	

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en					
zone 1	zone 2	zone 3	zone 4	X	zone 5
très faible	faible	modérée	moyenne		forte

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)	Oui	Non	X
--	-----	-----	---

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3	Oui	Non	X
--	-----	-----	---

Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB:				Oui	Non	X
Si oui, les nuisances sonores s'élèvent aux niveau:				zone D	zone C	zone B
	faible	modérée		forte		très forte

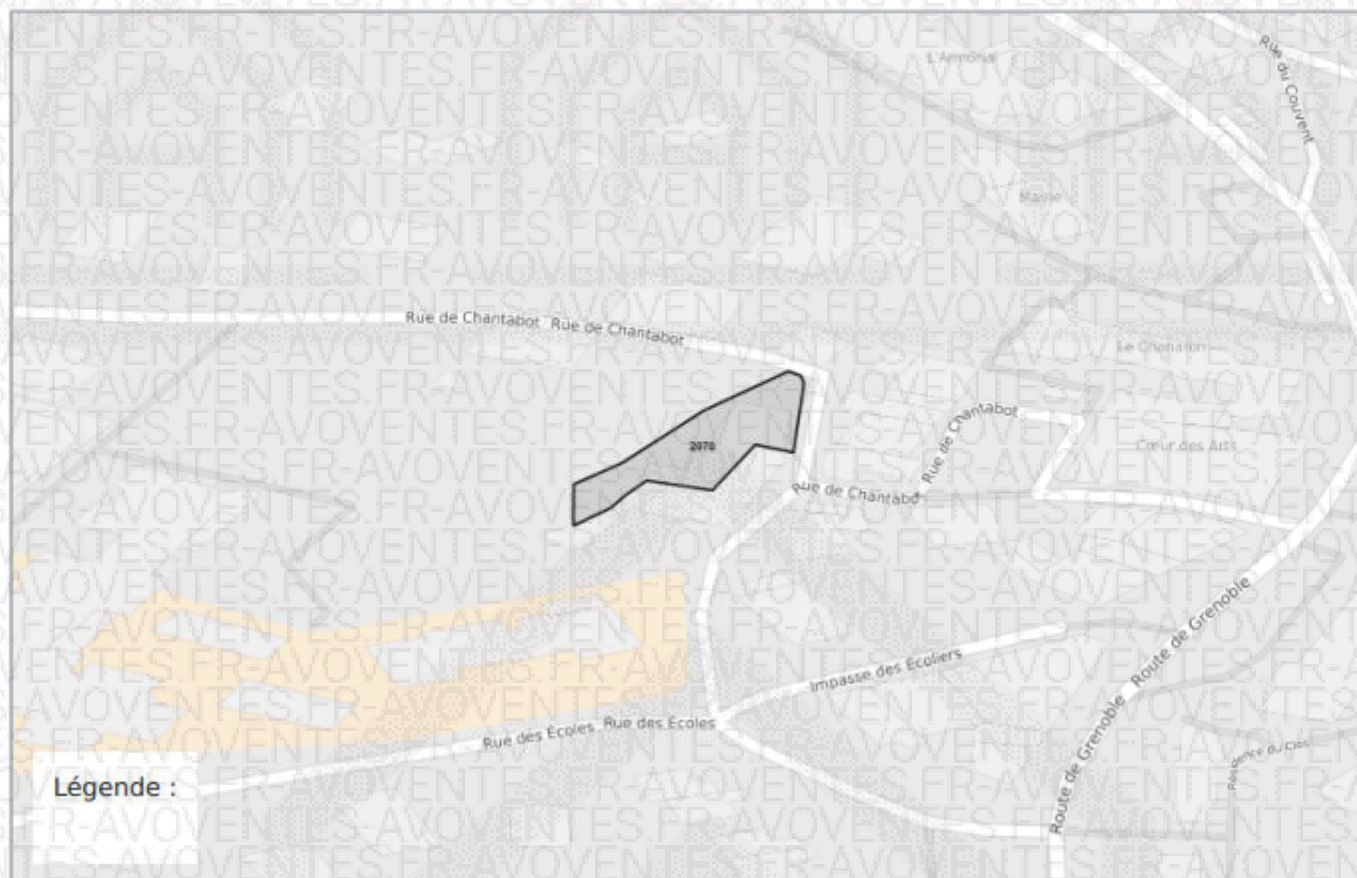
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique					
> L'information est mentionnée dans l'acte de vente				Oui	Non
vendeur / bailleur	date / lieu	acquéreur / locataire			
	08/05/2024 / LA BUISSE				

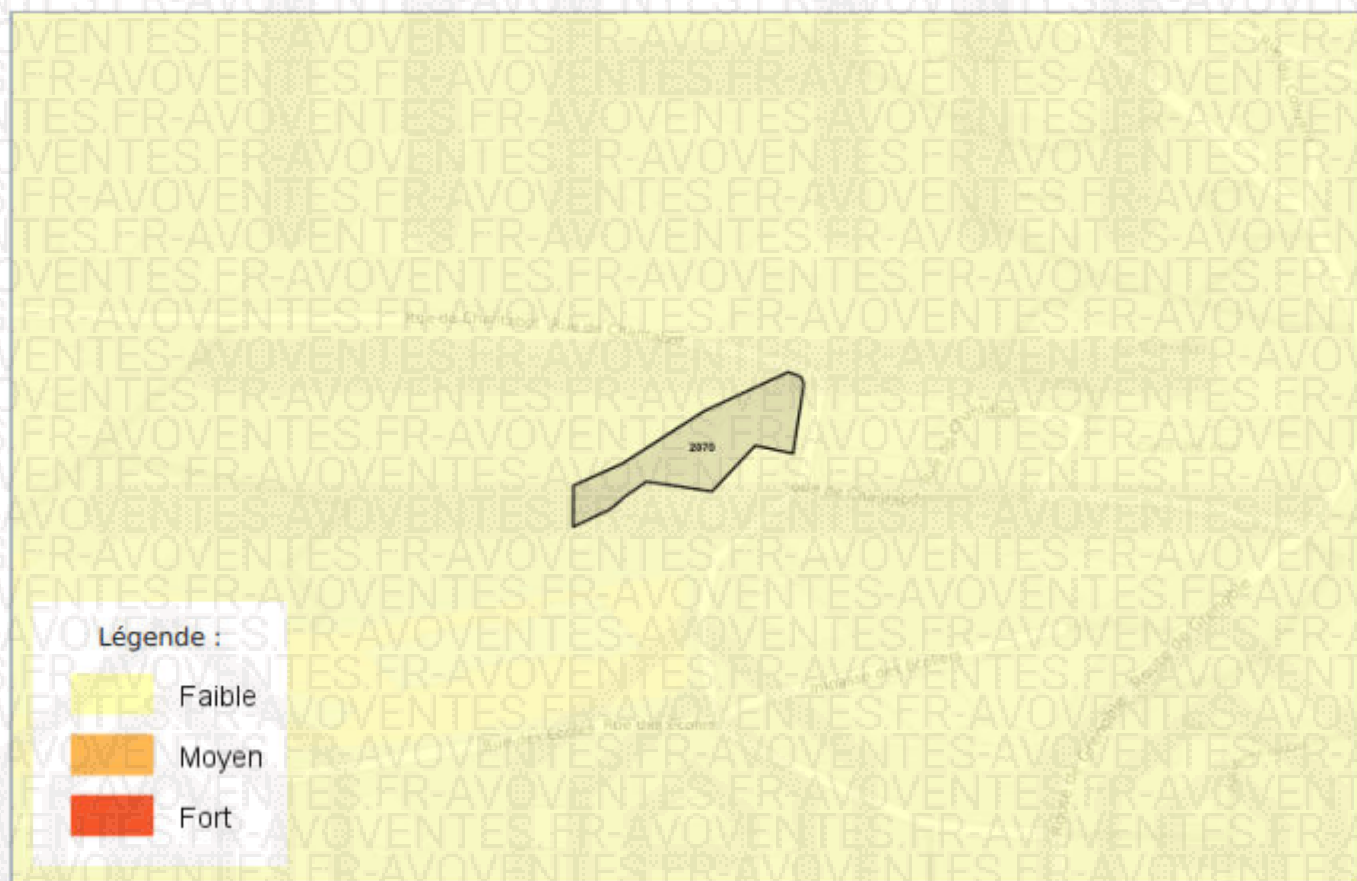
Modèle état des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement MTES / DGPR juillet 2018.

*Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr article R.125-25

CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



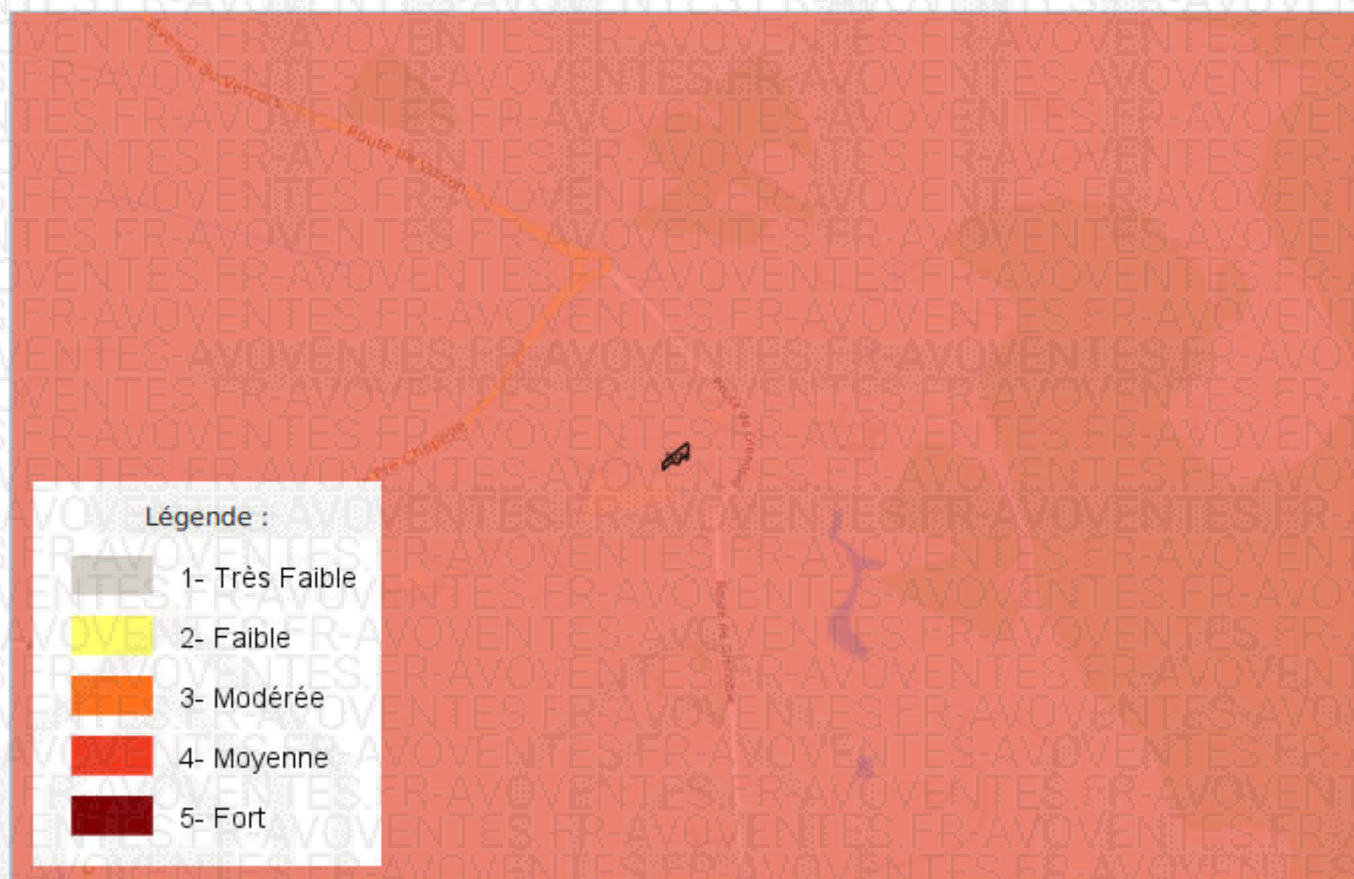
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



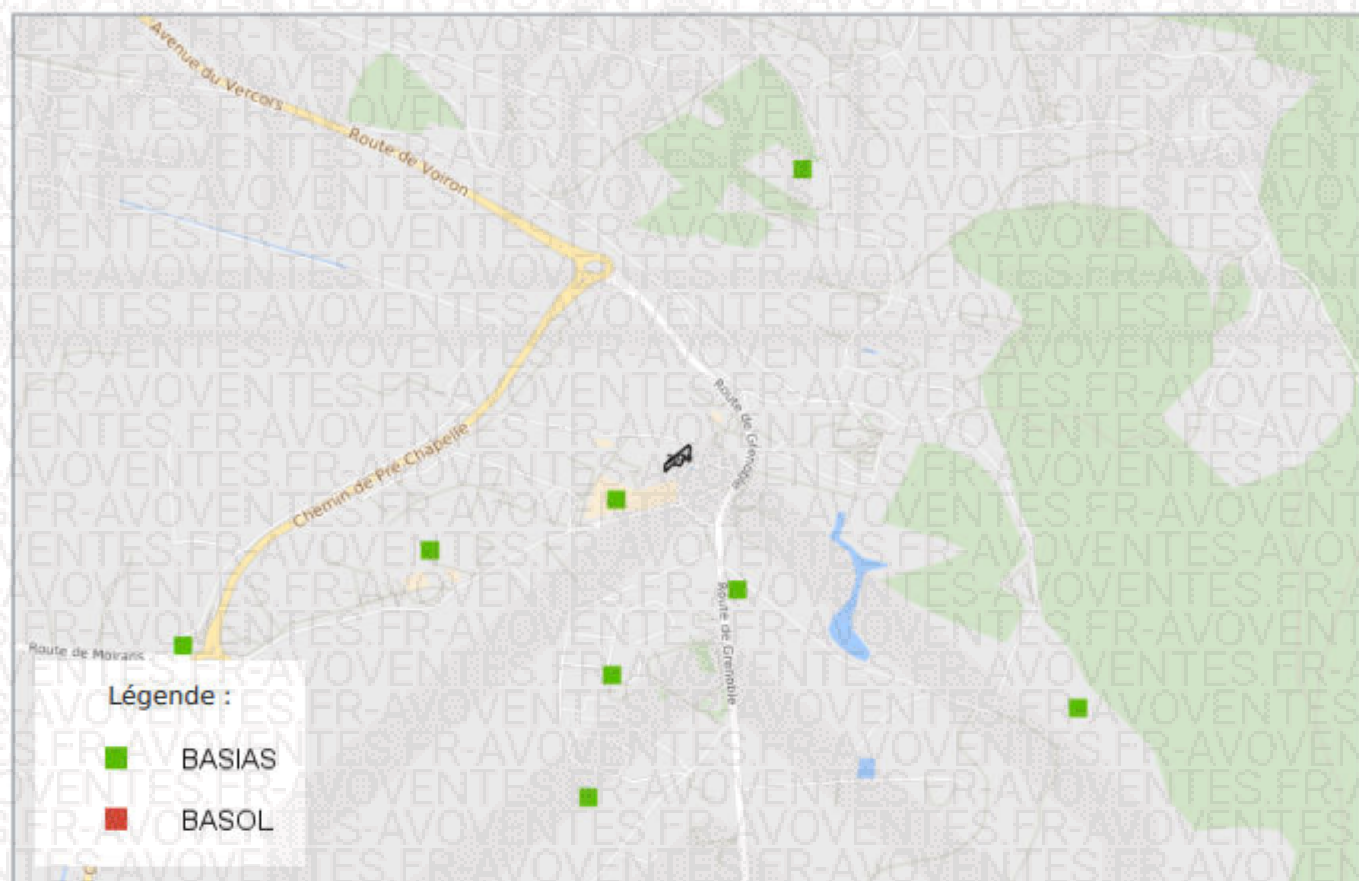
RADON



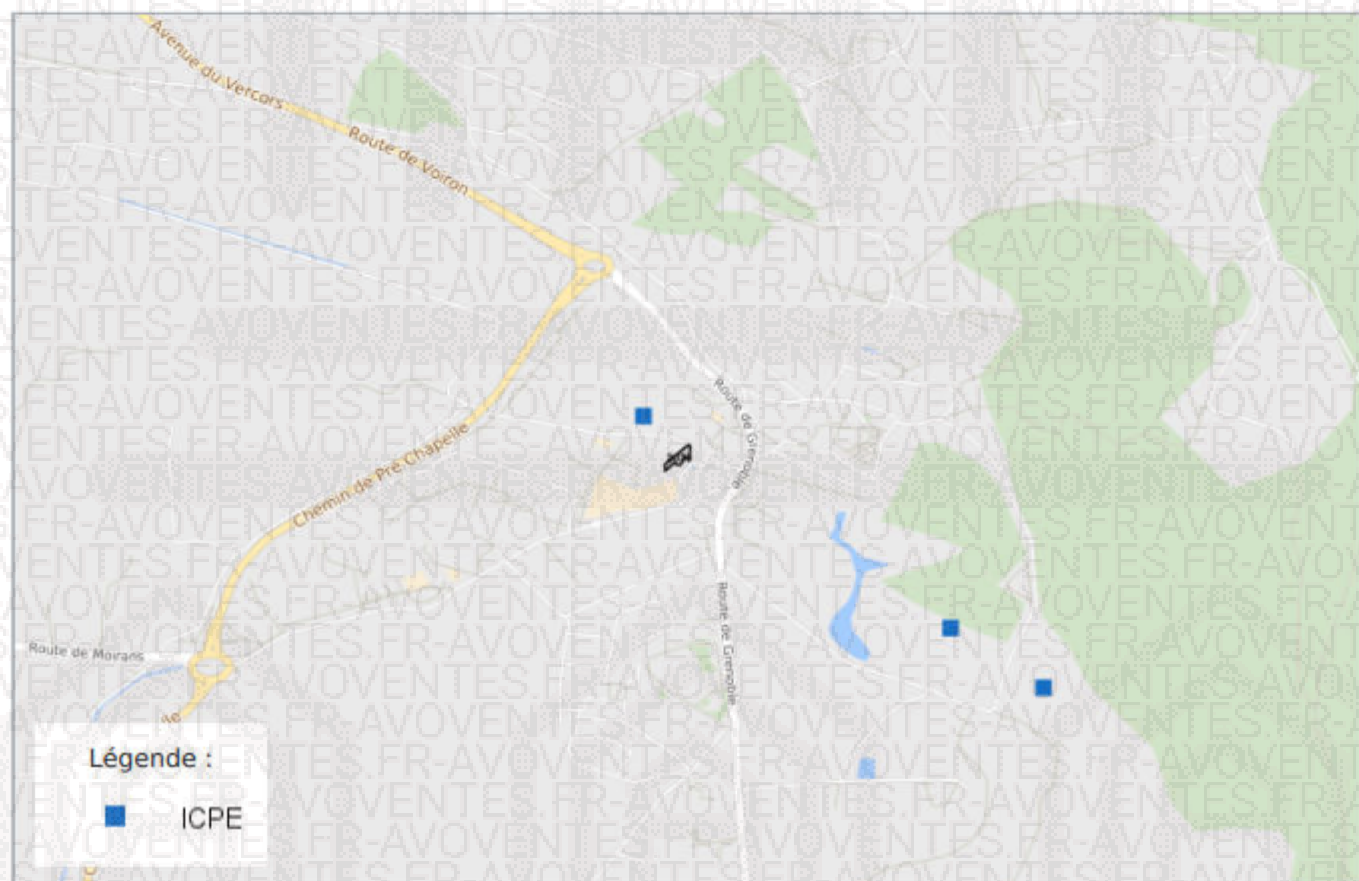
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



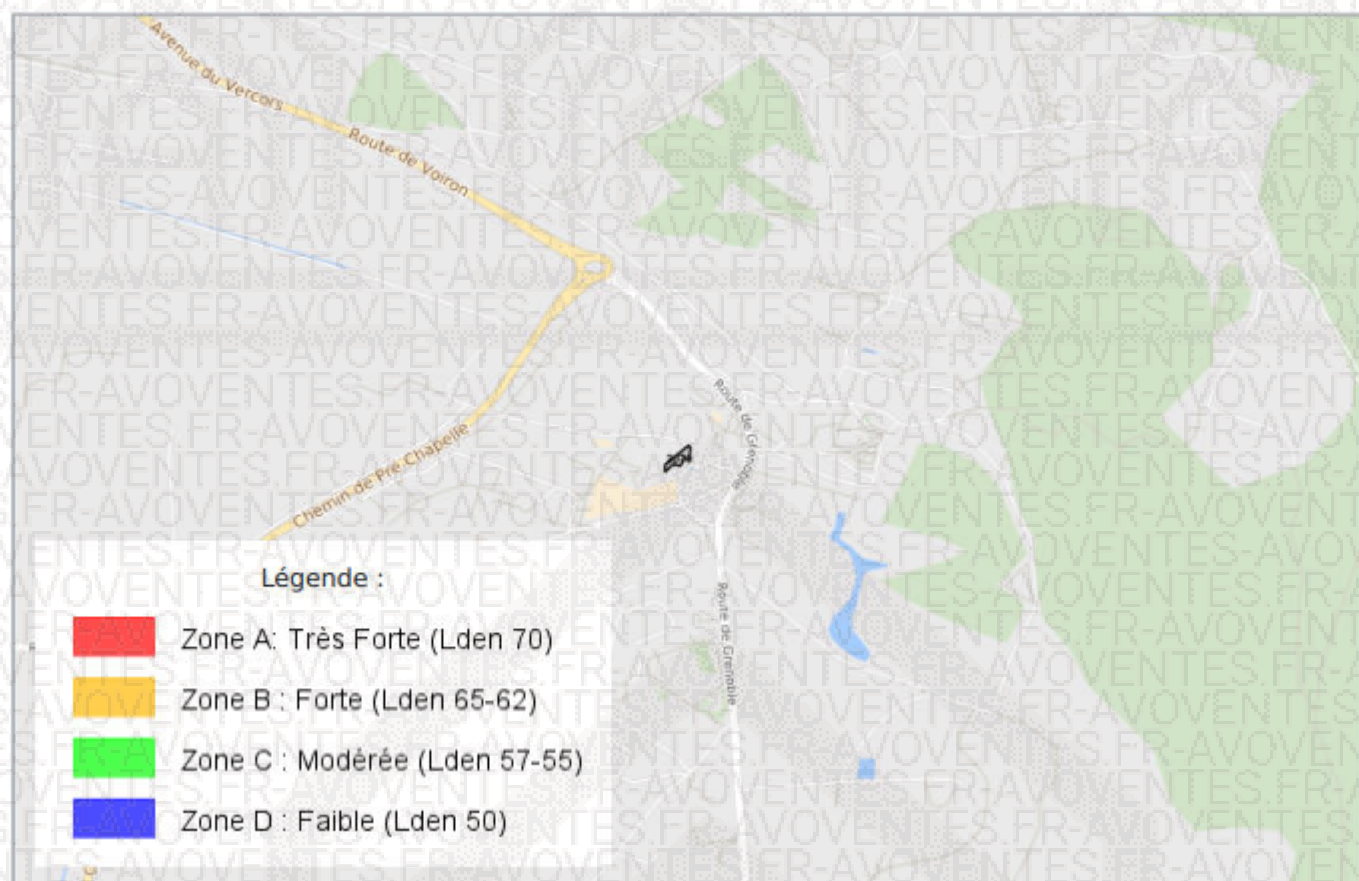
CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



CARTOGRAPHIE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

None rue Ecoles (des) LA BUISSE		79 mètres
SSP4049007	LA BUISSE	
Indéterminé	Mécanique, soudure, carrosserie et peinture	
205 route Grenoble (de) LA BUISSE		231 mètres
SSP4052071	SA du Garage de La Buisse, anc.	
Indéterminé	Garage et desserte de carburants	
352 rue Ecoles (des) LA BUISSE		329 mètres
SSP4051424	PACCARD AUTOMOBILE	
Indéterminé	Garage, entretien et réparation de véhicules automobiles légers	
None lieu dit "Le Village" LA BUISSE		371 mètres
SSP4049009	SA PAPETERIES DESBORDES	
Indéterminé	Papeterie avec dépôt de FOD	

La liste suivante contient des sites BASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP4050351

None lieu dit "Les Balmes" LA BUISSE

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ZA le Pansu 38500 La Buisse		77 mètres
SARL MAX CARROSSERIE		
	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003204582	
LA CARRIERE 38500 La Buisse		449 mètres
CARRIERES ET CHAUX BALTHAZARD et COTTE	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	
Non Seveso	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006100838	



Préfecture : Isère

Commune : LA BUISSE

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

137 Rue de Chantabot
38500 LA BUISSE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation	
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/06/2002	08/06/2002	29/10/2002	09/11/2002	☐ OUI	☐ NON
Mouvement de Terrain	19/07/2011	19/07/2011	27/04/2015	06/05/2015	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	03/06/2017	03/06/2017	26/09/2017	27/10/2017	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	21/12/1991	23/12/1991	21/08/1992	23/08/1992	☐ OUI	☐ NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	☐ OUI	☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	☐ OUI	☐ NON

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr